

# La révolution française et la monarchie constitutionnelle

## 1) La France à la veille de la Révolution

Avant 1789, la France de l'ancien régime est sous une monarchie absolue. Le Roi a tous les pouvoirs de décision. A la veille de la Révolution, elle subit une grave crise financière.

La société française était composée du clergé, de la noblesse et du tiers état.

- Le clergé : les prêtres, les moines etc... 120 000 personnes
- La noblesse : les riches 400 000 personnes
- Le tiers état : les paysans, les artisans, les domestiques etc... 25 millions de personnes.

On constate une répartition inégalitaire avec une très grande majorité de pauvres.

La France est en crise mais le clergé et la noblesse refusent de payer les impôts. C'est le tiers état qui subit mais souhaite que ça change et ne supportent plus l'attitude des privilégiés. Ils obtiennent que Louis XVI convoque les États généraux en 1788 pour résoudre cette crise et trouver des solutions. On leur demandera de rédiger des cahiers de doléances pour y noter ce qu'ils revendiquent.

### Lexique :

Cahiers de doléances : registres sur lesquels sont notés tous les désaccords et demandes à l'intention du roi.

Les états généraux : la réunion des représentants des trois ordres convoqués par le roi de France.

## 2) L'année 1789

1789 est la fin de l'Ancien Régime.

Lors des États généraux le 5 mai 1789, les représentants du tiers état constatent que la noblesse et le clergé refusent tout changement et souhaitent conserver leurs privilèges. Le roi tranche en faveur des privilégiés. Le tiers état va donc, contre l'avis du roi, former une Assemblée nationale. Le peuple et les représentants se rassemblent dans la salle du Jeu de Paume et y font le serment de rédiger une nouvelle constitution en faveur du peuple. Le 20 juin, il rédige le serment du Jeu de Paume.

Durant l'été 1789, le peuple se soulève de colère et le 14 juillet 1789 s'empare de la Bastille et c'est la Révolution.

Le 4 août 1789, c'est l'abolition des privilèges et la fin de la société inégalitaire de l'Ancien Régime.

Le 26 août est publiée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui affirme la liberté et l'égalité de tous les Français.

Lexique :

La Bastille : Prison qui symbolise le pouvoir royal. Le roi y place toutes les personnes qui vont à l'encontre de son pouvoir.

Constitution : Règles qui définissent la façon dont un pays est gouverné.

### 3) La tentative d'une monarchie constitutionnelle

De 1789 à 1791, alors que la révolution s'étend dans toute la France, les députés ont écrit et voté une nouvelle constitution où le pouvoir était partagée.

Louis XVI estime qu'on le dépossède de ses pouvoirs et fuit Versailles avec sa famille. Il sera arrêté le 21 juin 1791 et le peuple n'a plus confiance en lui.

C'est la fin de la monarchie absolue et le début d'une monarchie constitutionnelle en septembre 1791.

Les représentants élus ont les grands pouvoirs et le roi ne dispose plus qu'un droit de veto (refus d'une décision).

Le 10 août 1792, le roi est emprisonné et c'est la chute de la monarchie.